



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 4 mai 2020 à 19 h

L'arrêté ministériel numéro 2020-004 du 15 mars 2020 signé en vertu de la *Loi sur la santé publique* (R.L.R.Q., c. S-2.2) concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 prévoit que « *Le conseil et le comité exécutif et ou administratif de toute municipalité (...) sont autorisés à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication; »*.

Soyez avisés que le conseil ordinaire de l'arrondissement d'Outremont du 4 mai 2020 sera tenu à huis clos tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel.

Malgré l'article 44 du *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont* (AO-468) et l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), considérant les circonstances particulières actuelles, la période de questions des citoyens sera exceptionnellement tenue comme suit :

- Les citoyens doivent envoyer leurs questions avant 18 h le lundi, 4 mai, au secretariat.outremont@ville.montreal.qc.ca ;
- Toute question reçue entre le 1^{er} mai et le 4 mai, 18h, sera recevable et soumise au conseil d'arrondissement;
- Les questions seront traitées dans leur ordre de réception.

Toute question reçue après 18 h ne sera pas traitée publiquement durant la période de questions des citoyens du conseil du 4 mai.

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance

10.02 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Mot du maire et des élu(e)s

10.03 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 mai 2020

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions

10.05 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2020, à 19 h

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA *Direction de la culture des loisirs et du développement social* - 1202504013

Océroyer un contrat à la firme Les entreprises Tony Di Feo inc. dans le cadre de l'appel d'offres public AO20-18009 (2 soumissionnaires conformes) pour la tonte des parcs et des espaces verts de l'arrondissement d'Outremont pour un montant de 79 355,86 \$ (taxes incluses) pour deux (2) années fermes, soit les années 2020 et 2021, avec la possibilité d'une prolongation de deux (2) années additionnelles, soit pour 2022 et 2023, ajustées de un et demi pour cent (1,5 %) pour la période visée par rapport au dernier prix en vigueur au moment de l'exercice de renouvellement - Dépense provenant du budget de fonctionnement

20.02 Appel d'offres public

CA *Direction des travaux publics* - 1205069003

Autoriser le renouvellement du contrat pour la réalisation du marquage sur la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont à la firme « Les Signalisations R.C. inc. » pour une (1) année pour 2020, au montant de 74 140,33 \$ (ajusté selon la moyenne de l'IPC pour la région de Montréal) incluant les taxes suite à l'appel d'offres public numéro 18-16651 ainsi qu'une possibilité d'une (1) année additionnelle, soit 2021 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

20.03 Appel d'offres public

CA *Direction de la culture des loisirs et du développement social* - 1202504014

Autoriser le renouvellement du contrat accordé à la firme « Epar Horticulture Inc. » dans le cadre de l'appel d'offres public 17-15812 pour les aménagements floraux et l'entretien paysager pour un montant de 99 597,90 \$, incluant les taxes et l'IPC, pour l'année 2020 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

20.04 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1207426001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 55 650 \$ (toutes taxes applicables incluses) à trois (3) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Approuver les trois (3) projets de convention à cet effet - Autoriser la directrice de l'arrondissement à signer lesdites conventions - Dépense assumée par la Ville centre

20.05 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1207426002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 30 021 \$ (toutes taxes applicables incluses), pour l'année 2020, à deux (2) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la politique de l'enfant - Approuver les quatre (4) projets de convention à cet effet - Autoriser la directrice de l'arrondissement à signer lesdites conventions - Dépense assumée par la Ville centre

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1205069018

Octroyer une contribution financière de 3 800 \$ à l'organisme Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de la patrouille verte 2020 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1205901011

Dépôt des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mars 2020

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1205901012

Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mars 2020

30.03 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1205901010

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de mars 2020

30.04 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1206695010

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2020

30.05 Reddition de comptes

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1207397012

Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 31 mars 2020 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du Règlement concernant les permis et les certificats (1176)

30.06 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1203711002

Réaffectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2019

30.07 Reddition de comptes

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1208358001

Accepter, en vertu de l'article 3 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055), le versement par le propriétaire d'une somme compensatoire de 229,908,00 \$, relative à des frais des parcs, pour la délivrance d'un permis de lotissement qui a pour fin de créer 4 lots (6 312 361, 6 312 362, 6 312 363 & 6 312 364) - Demande de permis 3001540019

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Circulation / Stationnement - Adoption

CA Direction des travaux publics - 1205069013

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone d'interdiction d'immobilisation sur la partie du côté sud du boulevard Saint-Joseph comprise entre l'avenue Nelson et la rue Hutchison

40.02 Règlement - Circulation / Stationnement - Adoption

CA Direction des travaux publics - 1205069014

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Agrandissement de la zone d'interdiction d'immobilisation existante sur le côté ouest de l'avenue Querbes à la jonction du nouveau prolongement de cette avenue

40.03 Règlement - Circulation / Stationnement - Adoption

CA Direction des travaux publics - 1205069015

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation de deux zones de stationnement prohibé sur le nord de l'avenue Atlantic et le côté ouest de l'avenue Durocher à proximité de l'accès au service des Travaux publics sis au 600, avenue de la Gare-de-Triage

40.04 Règlement - Circulation / Stationnement - Adoption

CA Direction des travaux publics - 1205069016

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de débarcadère de 15 minutes sur la partie du côté ouest de l'avenue Stuart comprise entre les avenues Lajoie et Van Horne pour les parents d'élèves de l'école Guy-Drummond

40.05 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1206695007

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) - Mise à jour de tarifs en matière d'occupation du domaine public et de sports/loisirs

47 – Urbanisme

47.01 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1207397010

Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 90, avenue Courcelette; 74, avenue Kelvin; 5156, rue Hutchison; 536, avenue Outremont; 1090, avenue Van Horne; 6, avenue McCulloch, 625, avenue Wiseman; 156, avenue Bloomfield; 1475, avenue Lajoie - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

70 – Autres sujets

70.00 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 25
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1202504013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Les entreprises Tony Di Feo inc. dans le cadre de l'appel d'offres public AO20-18009 (2 soumissionnaires conformes) pour la tonte des parcs et des espaces verts de l'arrondissement d'Outremont pour un montant de 79 355.86 \$ (taxes incluses) pour deux (2) années fermes, soit les années 2020 et 2021, avec la possibilité d'une prolongation de deux (2) années additionnelles, soit pour 2022 et 2023, ajustées de un et demi pour cent (1,5%) pour la période visée par rapport au dernier prix en vigueur au moment de l'exercice de renouvellement. - Dépense provenant du budget de fonctionnement.

Il est recommandé:

D'AUTORISER une dépense maximale de 79 355,86 \$ (taxes incluses) pour l'octroi d'un contrat dans le cadre de l'appel d'offres public AO20-18009 pour la tonte des parcs et des espaces verts de l'arrondissement d'Outremont pour deux (2) années fermes, soit les années 2020 et 2021 avec la possibilité d'une prolongation de deux (2) années additionnelles, soit pour 2022 et 2023, ajustées de un et demi pour cent (1,5%) pour la période visée par rapport au dernier prix en vigueur au moment de l'exercice de renouvellement.

D'OCTROYER à la firme Les entreprises Tony Di Feo inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 79 355,86 \$ (taxes incluses) pour deux années fermes, avec possibilité de deux prolongations de douze mois chacune, conformément aux documents de l'appel d'offres public;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-30 17:45

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202504013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Les entreprises Tony Di Feo inc. dans le cadre de l'appel d'offres public AO20-18009 (2 soumissionnaires conformes) pour la tonte des parcs et des espaces verts de l'arrondissement d'Outremont pour un montant de 79 355.86 \$ (taxes incluses) pour deux (2) années fermes, soit les années 2020 et 2021, avec la possibilité d'une prolongation de deux (2) années additionnelles, soit pour 2022 et 2023, ajustées de un et demi pour cent (1,5%) pour la période visée par rapport au dernier prix en vigueur au moment de l'exercice de renouvellement. - Dépense provenant du budget de fonctionnement.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Outremont confie à une firme externe la tonte de gazon de ses parcs et espaces verts. Le précédent contrat d'entretien devait se terminer le 31 décembre 2020, par contre la firme 9116-5761 Québec inc. (Paysagiste Angelo DeLuca) a déclaré faillite en automne 2019. L'arrondissement a donc mis fin à son contrat. En collaboration avec l'arrondissement, le Service d'approvisionnement a lancé un appel d'offres public 20-18009, le 26 février 2020 dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO). Deux entrepreneurs ont déposé une soumission et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 mars 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 16 0052 - 5 mars 2018 - Octroyer un contrat à la firme « 9116-5761 Québec inc. (Paysagiste Angelo DeLuca) » dans le cadre de l'appel d'offres public 18-16628 (3 soumissionnaires conformes) pour la tonte des parcs et des espaces verts de l'arrondissement d'Outremont pour un montant de 106 390,70 \$ \$ (taxes incluses) pour trois (3) années fermes, soit l'année 2018, 2019 et 2020, avec la possibilité d'une prolongation de deux (2) années additionnelles, soit pour 2021 et 2022, ajustées selon l'IPC - Dépense provenant du budget de fonctionnement.

CA17 16 0131 -3 avril 2017 - Autoriser la prolongation du contrat de tonte de gazon à la firme « Les Entreprises Mobile » pour un montant de 26 616,25 \$ (taxes incluses), montant ajusté selon l'IPC région de Montréal, pour une période d'un an, soit 2017 - Dépense provenant du budget de fonctionnement;

CA16 16 0106 - 4 avril 2016 - Autoriser la prolongation du contrat de tonte de gazon à la firme « Les Entreprises Mobile » pour un montant de 23 149,60 \$ (avant taxes) comprenant l'ajustement de l'IPC, pour une période d'un an, soit 2016 - Dépense provenant du budget

de fonctionnement;

CA13 16 0105 - 2 avril 2013 - Adjudication d'un contrat ayant pour objet la tonte des gazons à la firme «Les Entreprises Mobile» pour une période maximum de cinq (5) années consécutives dont l'arrondissement garantit les trois (3) premières années, soit 2013-2014 et 2015 pour un montant approximatif de 101 079,82 \$, taxes incluses; pour 2016 et 2017, le contrat sera renouvelé au gré de l'arrondissement. Les prix seront fermes pour la première année et ajustés selon l'IPC, région de Montréal, pour les années subséquentes;

CA12 16 0176 - 7 mai 2012 - Autoriser le renouvellement du contrat ayant pour objet la tonte des gazons à la firme "Embellissement Nicky & fils Ltée" pour l'année 2012, en considération d'un montant de 49 785,98 \$ (incluant l'ajustement de l'IPC et les taxes) dont 3 245,98 \$ proviendra du surplus budgétaire;

CA08 16 0064 - 5 mai 2008 - Adjudication d'un contrat ayant pour objet la tonte des gazons à la firme «Embellissement Nicky & Fils Ltée» pour une période d'un an ferme pour 2008 à un montant de 45 292.40 \$ et de quatre (4) années additionnelles ajustées selon l'IPC, région de Montréal, pour les années 2009 à 2012 en considération d'un montant total approximatif, pour les cinq (5) ans, de 226 465 \$.

DESCRIPTION

Le soumissionnaire s'engage à fournir la main d'oeuvre, l'équipement et l'outillage nécessaire à l'exécution complète des travaux de tonte des gazons dans les parcs, terre-pleins, emprises de rues, autour des bâtiments publics et autres espaces verts, selon les emplacements indiqués aux documents de soumission, pour une superficie totale de 127 815 mètres carrés.

Le tout, en conformité aux cahiers des charges administratives et particulières, ainsi que du devis technique.

Le contrat est pour une durée de deux (2) années fermes pour 2020 et 2021, avec la possibilité de deux (2) années additionnelles pour l'année 2022 et 2023. Les prix pour les années 2020 et 2021 seront fermes, tel qu'inscrit au bordereau de soumission. Cependant, le prix pour chacune des années optionnelles (2022 et 2023) sera ajusté de un et demi pour cent (1,5%) pour la période visée par rapport au dernier prix en vigueur au moment de l'exercice de renouvellement.

Le plus bas soumissionnaire conforme est la firme Les entreprises Tony Di Feo inc.

JUSTIFICATION

Soumissionnaires Prix soumis

1. Les entreprises Tony Di Feo inc 79 355,86 \$ (taxes incluses) pour deux (2) années
2. 9317-9083 Québec inc GestionFloracom 88 173,18 \$ (taxes incluses) pour deux (2) années

Après vérification par le Service de l'approvisionnement, les deux firmes sont conformes.

Le plus bas soumissionnaire conforme est la firme Les entreprises Tony Di Feo inc pour un montant de 79 355,86\$ taxes incluses pour deux (2) années. Le prix soumis pour chacune des années est le suivant:

2020: 39 677,93\$ (taxes incluses)

2021: 39 677,93\$ (taxes incluses)

Le cas échéant, le prix pour chacune des années optionnelles (2022 et 2023) sera augmenté de un et demi pour cent (1,5%) pour la période visée par rapport au dernier prix en vigueur au moment de l'exercice de renouvellement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Poste budgétaire: Coût avant taxes 2020 Coût avec taxes 2020

2418 0010000 302714 07165 55401 014713 **34 510,16 \$ 39 677,93 \$**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de favoriser la biodiversité des espaces verts, la superficie totale des espaces à tondre a été réduit de 12%, pour un total de 127 815 mètres carrés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le conseil d'arrondissement : 4 mai 2020

Début du contrat : Début mai 2020

Fin du contrat : 31 décembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.

L'adjudicateur a reçu l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Ghislaine LACHAPELLE)

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-20

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement
adjointe - Qualité de vie

**Dossier # : 1205069003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat pour la réalisation du marquage sur la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont à la firme «Les Signalisations R.C. inc» pour une (1) année pour 2020, au montant de 74 140,33 \$ (ajusté selon la moyenne de l'IPC pour la région de Montréal) incluant les taxes suite à l'appel d'offres public numéro 18-16651 ainsi qu'une possibilité d'une (1) année additionnelle, soit 2021. Dépense provenant du budget de fonctionnement.

Il est recommandé

D'autoriser une dépense maximale de 74 140,33 \$ (ajusté selon la moyenne de l'IPC pour la région de Montréal) incluant les taxes pour une (1) année, soit 2020, pour la réalisation du marquage sur la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont y compris tous les frais accessoires, le cas échéant, ainsi qu'une possibilité d'une année additionnelle, soit 2021;

D'accorder à «Les Signalisations R.C. inc.», seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 74 140,33 \$ incluant les taxes, pour une période d'un (1) an, conformément aux documents d'appel d'offres public 18-16651;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	Le 2020-05-01 09:00
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205069003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat pour la réalisation du marquage sur la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont à la firme «Les Signalisations R.C. inc» pour une (1) année pour 2020, au montant de 74 140,33 \$ (ajusté selon la moyenne de l'IPC pour la région de Montréal) incluant les taxes suite à l'appel d'offres public numéro 18-16651 ainsi qu'une possibilité d'une (1) année additionnelle, soit 2021. Dépense provenant du budget de fonctionnement.

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat pour le marquage sur chaussée et dans les stationnements s'étant terminé le 31 décembre 2017, le service de l'Approvisionnement lança un appel d'offres public publié le 26 février 2018 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO afin d'octroyer un contrat pour la réalisation du marquage sur la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont pour une période de deux (2) ans fermes pour 2018 et 2019 ainsi qu'une possibilité de deux (2) années additionnelles, soit 2020 et 2021.

L'agent du service de l'approvisionnement responsable de l'appel d'offres a informé dix (10) entrepreneurs de marquage de la chaussée par courriel qu'une demande de soumissions était disponible par l'entremise du site SEAO.

Il y a eu quatre (4) preneurs du cahier de charges.

Un seul (1) entrepreneur a présenté une offre à l'arrondissement. Après vérifications réalisées par l'agent de l'approvisionnement, les trois (3) autres n'ont pas présenté de soumission pour les motifs de désistement suivants :

- Un (1) n'était pas mesure de respecter les exigences du devis (complexité);
- Un (1) n'a pas donné de raison;
- Un (1) pour consultation.

L'ouverture des soumissions a eu lieu, le 14 mars 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 13 16 0100 - 02 avril 2013 - Adjudication d'un contrat ayant pour objet le marquage de la chaussée et dans les stationnements dans l'arrondissement d'Outremont au plus bas soumissionnaire conforme soit «Les Signalisations R.C. Inc.» pour une période d'un (1) an

ferme pour la saison 2013, jusqu'au 1er avril 2014 avec la possibilité de reconduire pour quatre (4) années additionnelles, soit pour les années 2014 à 2017, le tout selon les prix unitaires indiqués à sa soumission (appel d'offres public 13-12728), soit au prix total avec taxes de 90 759,14 \$ pour un (1) an et si reconduit de 453 795,70 \$ comprenant les taxes, pour une période de cinq (5) ans à même le budget de fonctionnement. Si reconduit pour les années 2014 à 2017, le prix soumis en 2013 fera l'objet d'un ajustement selon la moyenne de l'IPC, région de Montréal, de chaque année précédente;

CA14 16 0075 - 12 mars 2014 - Renouvellement du contrat 13-12728 avec la firme «Les Signalisations R.C. Inc.» ayant pour objet le marquage de la chaussée et dans les stationnements dans l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 91 575,97 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour la saison 2014;

CA15 16 0113 - 14 avril 2015 - Prolonger le contrat 13-12728 avec la firme « Les Signalisations R.C. Inc. » ayant pour objet le marquage de la chaussée et dans les stationnements dans l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 60 990 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour la saison 2015 - Dépense provenant du budget de fonctionnement;

CA16 16 0064 - 10 mars 2016 - Renouveler le contrat 13-12728, avec la firme «Les Signalisations R.C. Inc.» ayant pour objet le marquage de la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 61 000 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour la saison 2016 - Dépense provenant du budget de fonctionnement;

CA17 16 0075 - 13 mars 2017 - Renouveler le contrat 13-12728, avec la firme «Les Signalisations R.C. Inc.» ayant pour objet le marquage de la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 61 500 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour la saison 2017 - Dépense provenant du budget de fonctionnement;

CA 18 16 0094 - 09 avril 2018 - Octroyer un contrat pour la réalisation du marquage sur la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont à la firme «Les Signalisations R.C. inc» pour une période de deux (2) ans fermes pour 2018 et 2019, au montant de 206 759,20 \$ incluant les taxes ainsi qu'une possibilité de deux (2) années additionnelles, soit 2020 et 2021 suite à l'appel d'offres public numéro 18-16651. Les années 2019 à 2021 devront être ajustées selon la moyenne de l'IPC pour la région de Montréal à leur date de renouvellement. Dépense provenant du budget de fonctionnement.

DESCRIPTION

Le soumissionnaire, après avoir pris connaissance de tous les documents de soumission, s'engage à fournir la main d'oeuvre, les travaux de pointage, les matériaux, l'équipement, l'outillage, les gabarits et tous les permis incluant tous les frais d'opérations ainsi que la supervision nécessaire à l'exécution complète et satisfaisante de tous les travaux qui consistent au marquage sur chaussée et dans les aires de stationnements. Les travaux de marquage seront exécutés selon les normes du Ministère du Transport du Québec.

Les travaux consistent au traçage de marques dans les aires de stationnements ainsi que sur la chaussée, à savoir les lignes axiales, simples, doubles, continues, discontinues, lignes d'arrêts, flèches, bandes de passage, lettrages, pictogrammes, etc. Le tout, en conformité aux cahiers des charges spéciales et générales.

Le contrat est pour d'une durée d'un (1) an pour 2020 avec possibilité d'une (1) année additionnelle soit pour l'année 2021 sujette à un ajustement selon la moyenne de l'IPC pour

la région de Montréal.

Pour l'année 2020, les prix soumis pour l'année 2019, seront ajustés annuellement à la date de leur renouvellement selon la moyenne de l'IPC pour la région de Montréal publié par Statistique Canada pour la période des douze (12) mois consécutifs précédant cette date de renouvellement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Poste budgétaire: 2418.0010000.302751.03162 .54390

Le montant du contrat pour l'année 2020 sera de 74 140,33 \$ incluant les taxes

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le marquage de la chaussée contribuera à définir, dans un cadre régi par les normes du *Ministère des Transports du Québec (MTQ)*, un aménagement centré sur l'amélioration de la gestion de la mobilité urbaine tout en assurant un sentiment de sécurité et une meilleure qualité de vie aux citoyens de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est possible que le contexte sanitaire actuel relié à la COVID-19 décale quelque peu le début des opérations de marquage.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: 2020 **Fin:** 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Appel d'offres public numéro 18-16651 publié le 26 février 2018 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO pour contrat de plus de 100 000 \$.

«Les signalisations R.C. inc.» est le seul soumissionnaire et est conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-André DESHAIES, Service de l'approvisionnement
Antoine MARCEAU-POIRIER, Outremont
Mélanie DINEL, Outremont
Pascale LEBEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 1er mai 2020
Marc-André DESHAIES, 28 avril 2020
Pascale LEBEL, 26 mars 2020
Antoine MARCEAU-POIRIER, 13 février 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-02-11

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1202504014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat accordé à la firme « Epar Horticulture Inc. » dans le cadre de l'appel d'offres public 17-15812 pour les aménagements floraux et l'entretien paysager pour un montant de 99 597,90 \$, incluant les taxes et l'IPC, pour l'année 2020 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé:

D'AUTORISER le renouvellement du contrat accordé à la firme « Epar Horticulture Inc. » dans le cadre de l'appel d'offres public 17-15812 pour les aménagements floraux et l'entretien paysager pour un montant de 99 597,90 \$, incluant les taxes et l'IPC, pour l'année 2020;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations financières décrites au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-30 17:46

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202504014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat accordé à la firme « Epar Horticulture Inc. » dans le cadre de l'appel d'offres public 17-15812 pour les aménagements floraux et l'entretien paysager pour un montant de 99 597,90 \$, incluant les taxes et l'IPC, pour l'année 2020 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat avec la firme Epar Horticulture inc. pour la réalisation des aménagements floraux et l'entretien paysager a pris fin le 31 décembre 2019. Selon l'article 10 des clauses administratives particulières du devis, le contrat peut être prolongé pour deux (2) années, soit 2020 et 2021, sur avis écrit de l'adjudicataire ou de la Ville. Les prix sont ajustés pour l'année de prolongation et la subséquente selon le taux de variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) à la date d'anniversaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 16 0127 - 3 avril 2017 - Octroyer un contrat à la firme « Epar Horticulture Inc. » dans le cadre de l'appel d'offres public 17-15812 pour les aménagements floraux et l'entretien paysager pour un montant de 291 645,48 \$ (taxes incluses) pour trois (3) années fermes, soit l'année 2017, 2018 et 2019, avec la possibilité d'une prolongation de deux (2) années additionnelles, soit pour 2020 et 2021, ajustées selon l'IPC - Dépense provenant du budget de fonctionnement et du surplus.

DESCRIPTION

Les travaux relatifs au présent devis consistent à la préparation des lits de plantation au printemps et à l'automne, préparation du sol, remplissage des bacs à fleurs, plantation des fleurs annuelles, de vivaces, arbustes, bulbes et chrysanthèmes d'automne, plantation et entretien de mosaïques, contrôle phytosanitaire, entretien des massifs d'annuelles, de vivaces, d'arbustes feuillus et conifères, entretien des végétaux ligneux en haies taillées. Le tout, en conformité aux cahiers des charges administratives et particulières, ainsi que du devis technique.

Le contrat est pour une durée de trois (3) années fermes pour 2017, 2018 et 2019 avec la possibilité de deux (2) années additionnelles pour l'année 2020 et 2021. Les prix pour les années 2017, 2018 et 2019 seront fermes, tel qu'inscrit au bordereau de soumission. Cependant, le prix pour les années additionnelles (2020 et 2021) sera ajusté selon le taux de variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) à la date d'anniversaire.

JUSTIFICATION

La firme Epar Horticulture inc. nous offre un bon service et un bon rendement depuis le début du contrat. De ce fait, nous avons décidé de nous prévaloir de la première année de prolongation (2020).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat est ferme pour trois (3) années, au montant de 291 645,48 (taxes incluses). Donc, le coût annuel est de 97 215,16\$ (taxes incluses). Par contre, un total de 127 mètres carrés de saillies végétalisées ont été ajoutés en 2019. Selon la soumission, le coût pour l'entretien des végétaux dans les saillies (désherbage, nettoyage, etc.) est de 3,60\$ le mètre carré.

Donc, un montant de 457,20\$ + taxes (525,67\$ tx.in) doit être ajouté pour chacune des années de prolongation (2020 et 2021).

Aussi, tel que prévu au contrat, le montant doit être ajustée selon l'IPC, qui est de 1,9%.

Le montant total de la soumission pour 2020 est de 99 597,90\$ (taxes incluses).

Poste budgétaire : 302714.07165.54590.014445

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La déminéralisation est un aspect important de la transition écologique. De ce fait, plusieurs saillies végétalisées ont été implantées dans le cadre du PRR 2019. Elles sont situées aux endroits suivants:

- Champagneur et Saint-Viateur: 2 X 8 mètres carrées = 16 m.ca
- Champagneur et Bernard (théâtre): 1 X 60 mètres carrés = 60 m.ca
- Durocher et Fairmount: 2 X 8 mètres carrées = 16 m.ca
- Duverger et Wiseman: 2 X 8 mètres carrées = 16 m.ca
- Van Horne et Dunlop: 1 X 19 mètres carrés = 19 m.ca

Total: 127 m.ca

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil du 4 mai 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-20

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement
adjointe - Qualité de vie



Dossier # : 1207426001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 55 650 \$ (toutes taxes applicables incluses) à trois (3) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les trois (3) projets de convention à cet effet / Autoriser la directrice de l'arrondissement à signer lesdites conventions - Dépense assumée par la Ville centre.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 55 650 \$, toutes taxes applicables incluses, aux trois (3) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
2. d'approuver les trois (3) projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers
3. d'autoriser la directrice d'arrondissement à signer lesdites conventions;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Organisme demandeur	Nom du projet	Brève description du projet	Montant de la contribution recommandé	2020-2021	2021-2022
Maison des Jeunes d'Outremont	Intervenir ensemble pour prévenir et contrer	Mise-en-place en place d'un nouveau corridor de services pour prévenir et contrer l'exploitation et les	26 858,00 \$	13 429,00 \$	13 429,00 \$

	l'exploitation et les violences sexuelles chez les adolescent.e.s	violences sexuelles chez les adolescent.e.s. par des ateliers de sensibilisation et de prévention pour nos partenaires, un service d'information et de référencement et une aide d'urgence directe.			
Outremont en famille	Popote famille	Permettre aux familles vulnérables de l'arrondissement de cuisiner ensemble, 15 fois par année, des plats santé à moindre coût dans la cuisine du Centre communautaire intergénérationnel et ce, avec l'aide d'un cuisinier.	14 955,00 \$	14 955,00 \$	- \$
YMCA du Parc	Rendez-vous Y actif	Organiser trois volets d'activités gratuites aux aînés d'Outremont, soit des sorties extérieures (sportive, culturelle et originale), activité de danse en ligne et activité découverte (choix d'un cours d'activité physique déjà offert par le YMCA du Parc et participation gratuite à chaque semaine).	13 837,00 \$	13 837,00 \$	- \$
		TOTAL	55 650,00 \$	42 221,00 \$	13 429,00 \$

-

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-05-01 12:36

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207426001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 55 650 \$ (toutes taxes applicables incluses) à trois (3) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les trois (3) projets de convention à cet effet / Autoriser la directrice de l'arrondissement à signer lesdites conventions - Dépense assumée par la Ville centre.

CONTENU

CONTEXTE

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets.

Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal concluent, pour des périodes déterminées, des Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une nouvelle Entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M\$, couvre la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville est de 10 M\$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale; et,
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Un Cadre de référence local a été développé, dont les critères sont basés sur l'Entente et la Politique de développement social de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Conseil d'agglomération

CG19 0325 du 20 juin 2019

Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées

CG18 0440 du 23 août 2018

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

CG18 0372 du 21 juin 2018

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018

CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (CG16 0194) afin de prolonger de six mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

Conseil d'arrondissement

CA19 16 0425 du 2 décembre 2019

Accorder un soutien financier de 5 246,41 \$ à l'organisme Outremont en Famille afin de réaliser le projet Popote-Famille, pour la période du 1er septembre 2019 au 30 juin 2020, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville – MTESS 2018-2023)

CA18 16 0355 du 5 novembre 2018

Accorder un soutien financier de 5 246 \$ à l'organisme Outremont en Famille afin de réaliser le projet Popote famille, pour la période d'octobre 2018 à mars 2019, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville – MTESS 2018-2023)

CA16 16 0336 du 3 octobre 2016

Accorder un soutien financier de 10 492 \$ à l'organisme Outremont en Famille afin de réaliser le projet Popote famille, pour la période d'octobre 2016 à mars 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville – MTESS 2013-2017)

CA14 16 0398 du 1er décembre 2014

Accorder un soutien financier de 5 246 \$ à l'organisme Outremont en famille pour le projet de Popote famille, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville – MTESS 2013-2015)

CA13 16 0346 du 30 septembre 2013

Accorder un soutien financier de 5 246 \$ à l'organisme Outremont en famille pour le projet de Popote famille, dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

CA12 16 0315 du 5 septembre 2012

Accorder un soutien financier de 5 246 \$ \$ à l'organisme Outremont en famille pour le projet de Popote famille, dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

DESCRIPTION

Ce tableau présente une brève description des projets par organisme et les montants recommandés par le comité de sélection dans le cadre de l'Entente Ville-MTESS.

Organisme demandeur	Nom du projet	Brève description du projet	Montant de la contribution recommandé	2020-2021	2021-2022
Maison des Jeunes d'Outremont	Intervenir ensemble pour prévenir et contrer l'exploitation et les violences sexuelles chez les adolescent.e.s	Mise-en-place en place d'un nouveau corridor de services pour prévenir et contrer l'exploitation et les violences sexuelles chez les adolescent.e.s. par des ateliers de sensibilisation et de prévention pour nos partenaires, un service	26 858,00 \$	13 429,00 \$	13 429,00 \$

		d'information et de référencement et une aide d'urgence directe.			
Outremont en famille	Popote famille	Permettre aux familles vulnérables de l'arrondissement de cuisiner ensemble, 15 fois par année, des plats santé à moindre coût dans la cuisine du Centre communautaire intergénérationnel et ce, avec l'aide d'un cuisinier.	14 955,00 \$	14 955,00 \$	- \$
YMCA du Parc	Rendez-vous Y actif	Organiser trois volets d'activités gratuites aux aînés d'Outremont, soit des sorties extérieures (sportive, culturelle et originale), activité de danse en ligne et activité découverte (choix d'un cours d'activité physique déjà offert par le YMCA du Parc et participation gratuite à chaque semaine).	13 837,00 \$	13 837,00 \$	- \$
		TOTAL	55 650,00 \$	42 221,00 \$	13 429,00 \$

JUSTIFICATION

Ce tableau présente, par projet, les problématiques visées, le priorités d'intervention et l'arrimage avec une concertation locale.

Nom du projet	Problématique(s) visée(s) par le projet	Priorité(s) d'intervention visée(s)	Projet issu d'une concertation locale
Intervenir ensemble pour prévenir et contrer l'exploitation et les violences sexuelles chez les adolescent.e.s	Les jeunes et les intervenant.e.s jeunesse consulté.e.s ont clairement exprimé des besoins précis en matière de prévention de l'exploitation et des violences sexuelles chez les adolescent.e.s : avoir accès à des ressources de suivi et d'accompagnement, et être mieux outillés pour réagir et intervenir lors de dévoilement ou lorsqu'ils ou elles sont témoins de situation de violence.	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager une ville et des quartiers à échelle humaine: Éducation et santé • Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social: Engagement social et communautaire • S'engager dans un partenariat social et économique: Partenariats communautaires 	En accord avec les priorités d'intervention établies par les membres de la Table de concertation jeunesse Outremont et Ville de Mont-Royal (i.e. développer l'estime de soi, entretenir une image corporelle positive et soutenir l'éducation à la sexualité).

Popote famille	Manque de temps, d'énergie, de connaissances et de ressources financières et matérielles pour offrir une alimentation saine à sa famille.	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager une ville et des quartiers à échelle humaine: Alimentation • Aménager une ville et des quartiers à échelle humaine: Éducation et santé • Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble: Lutte contre la pauvreté 	N/A
Rendez-vous Y actif	Contrer la détresse psychologique dû à l'isolement, la perte d'autonomie et les maladies chroniques associées au vieillissement des aîné.e.s en situation de vulnérabilité.	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager une ville et des quartiers à échelle humaine - Éducation et santé • Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble - Culture, sports et loisirs • Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social - Engagement social et communautaire 	Table de concertation des aînés d'Outremont désigné comme partenaire non confirmé dans la demande.

Suite à la révision de la méthode de calculs pour l'allocation des montants dans l'agglomération de Montréal par la Ville-Centre de «L'indice de défavorisation matérielle et sociale» par la «Mesure du panier de consommation», l'arrondissement a obtenu une augmentation de son enveloppe budgétaire annuelle de 36 975 \$ jusqu'en 2023.

C'est pourquoi, l'arrondissement a procédé par appel à projets ouvert à tous les organismes à but non lucratif, du 2 décembre 2019 au 3 février 2020, via la nouvelle plate-forme web «Gestion et suivi des subventions» (GSS).

Une séance d'informations sur l'Entente Ville-MTESS, l'appel à projets local, le cadre de référence et GSS, où l'ensemble des collaborateurs communautaires de l'arrondissement ont été invités, a été réalisée le 12 décembre 2019. Des rencontres individuelles ont également été réalisées auprès de trois (3) organismes qui en ont fait la demande, afin de leur offrir un accompagnement.

Six (6) projets ont été déposés en ligne par quatre (4) organisations, dont un fiduciaire soit;

- «Billets communautaire famille» par la Table de concertation de la petite enfance d'Outremont (TPEO) via le fiduciaire Outremont en famille;
- «Boîte à surprises» par la TPEO via le fiduciaire Outremont en famille;
- «Grand'Récré» par la TPEO via le fiduciaire Outremont en famille;
- «Intervenir ensemble pour prévenir et contrer l'exploitation et les violences sexuelles chez les adolescent.e.s» par la Maison des jeunes Outremont;
- «Popote famille» par Outremont en famille;
- «Rendez-vous Y actif» par le YMCA du Parc.

Quatre (4) projets sur six (6) rencontraient les critères d'admissibilité et ont donc été soumis au comité de sélection.

Le comité de sélection, constitué de six (6) représentants institutionnels et communautaires, s'est rencontré pour analyser les quatre (4) projets à l'aide de la grille d'analyse ci-jointe, approuvée par la Ville-Centre.

Un (1) projet a été «retenu sans modifications», deux (2) projets ont été «retenus avec modifications», et un (1) projet a été jugé inadmissible par le comité de sélection. Le financement des projets «retenus avec modifications» sont conditionnels au respect des exigences de modifications de l'arrondissement qui ont à été communiquées aux organismes concernés et prisent en considération dans la présente recommandation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

La somme de 55 650 \$, soit 42 221 \$ pour 2020-2021 et 13 429 \$ pour 2021-2022 est prévue au budget du SDIS dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MTESS. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé					Soutien recommandé		Soutien au projet global
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Outremont en famille	Popote famille	5 246 \$	- \$	10 492 \$	- \$	5 246 \$	5 246 \$	14 955 \$	47%
YMCA du Parc	Rendez-vous Y actif	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	13 837 \$	89%

À noter que l'organisme Outremont en Famille n'a pu présenter de projet en 2015 puisque les cuisines du Centre communautaire d'Outremont (CCI) n'étaient pas disponibles en raison des travaux de mise aux normes de l'aréna qui impliquait de couper l'alimentation de gaz nécessaire au fonctionnement des appareils de la cuisine. La contribution totale de l'année 2016 de 10 492 \$ inclut donc le résiduel de 5 246 \$ non utilisé par l'arrondissement en 2015 auquel s'ajoute le montant de 5 246 \$ prévu pour l'arrondissement en 2016.

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé		Soutien au projet global
		2018	2019	2020	2021	
Maison des jeunes d'Outremont	Intervenir ensemble pour prévenir et contrer l'exploitation et les violences sexuelles chez les adolescent.e.s	0 \$	0 \$	13 429,00 \$	13 429,00 \$	17,64 %

La même répartition du soutien financier sera accordée à la Maison des jeunes d'Outremont pour l'année de référence 2021-2022.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le contexte de crise actuel, tout report de soutien financier aurait un impact majeur sur le milieu communautaire de l'arrondissement d'Outremont qui vivra, dans les prochains mois, des impacts financiers, alors que plusieurs de leurs activités ont dues être annulées ou adaptées.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ces projets auront besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et les organismes devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conforme au calendrier de réalisation du projet ou de chacun des projets;
- Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement;
- Les premiers rapports sont souhaitables à la mi-étape et les rapports finaux sont requis au plus tard le mois suivant la date de fin des projets. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Mélanie DINEL, Outremont
Isabelle LÉPINE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Kalina RYKOWSKA, 28 avril 2020
Mélanie DINEL, 28 avril 2020
Isabelle LÉPINE, 27 avril 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude HÉROUX
Conseillère en planification développement
social et durable

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-22

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement

**Dossier # : 1207426002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 30 021 \$ (toutes taxes applicables incluses), pour l'année 2020, à deux (2) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la politique de l'enfant / Approuver les quatre (4) projets de convention à cet effet / Autoriser la directrice de l'arrondissement à signer lesdites conventions - Dépense assumée par la Ville centre.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 30 021 \$ (toutes taxes applicables incluses), dans le cadre de la Politique de l'enfant 2020 soit:
 - 9 030 \$ à la Table petite enfance Outremont (TPEO) via le fiduciaire Outremont en famille afin de réaliser le projet «Boîte à surprises» pour la période du 1er juin 2020 au 30 août 2020;
 - 6 319 \$ à la TPEO afin de réaliser le projet «Grand'Récré» pour la période du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2020;
 - 5 373 \$ à la TPEO afin de réaliser le projet «Pause parents-enfants» pour la période du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2020 et;
 - 9 299 \$ à la Maison des jeunes Outremont afin de réaliser le projet «Bistro-santé» pour la période du 11 mai 2020 au 19 décembre 2020.
2. d'approuver les quatre (4) projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'autoriser la directrice d'arrondissement à signer lesdites conventions;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-05-01 12:37

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207426002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 30 021 \$ (toutes taxes applicables incluses), pour l'année 2020, à deux (2) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la politique de l'enfant / Approuver les quatre (4) projets de convention à cet effet / Autoriser la directrice de l'arrondissement à signer lesdites conventions - Dépense assumée par la Ville centre.

CONTENU

CONTEXTE

En lançant la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence », en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0-17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Pour y parvenir, tous les acteurs municipaux et leurs partenaires étaient invités à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter celles-ci aux besoins et réalités des enfants de la métropole.

En février 2017, la Ville a lancé le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant. Depuis son adoption, un ensemble de mesures locales et régionales ont été mises en place progressivement pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles de milieux défavorisés.

En 2020, la Ville accorde une enveloppe budgétaire de 2,1 M\$ aux 19 arrondissements afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants de 0 à 17 ans et leurs familles.

Le projet financé doit répondre aux deux priorités d'intervention suivantes :

1. Soutenir et accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants;
2. Animer l'espace public durant la saison estivale.

L'arrondissement est responsable de coordonner la mise en oeuvre des projets sur son territoire. Les activités peuvent être réalisées à l'interne et/ou par une organisation locale.

Il peut soutenir tout projet soit :

1. sélectionné à la suite d'un appel de projets;
2. issu d'un plan d'action de l'arrondissement;

3. issu d'une concertation locale impliquant les acteurs agissant auprès des enfants et des familles sur le territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Conseil exécutif

CE19 0419 du 13 mars 2019

Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 2 103 062 \$ du budget prévu pour la Politique de l'enfant / Autoriser les virements des montants répartis en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les arrondissements respectifs

Conseil d'agglomération

CM17 0166 du 20 février 2017

Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

CM16 0785 du 20 juin 2016

Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

Conseil d'arrondissement

CA18 16 0288 - 4 septembre 2019

Accorder une contribution financière totale de 8 187 \$ (taxes incluses) à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille pour la réalisation des projets Halte-garderie et Ateliers pauses parents-enfants, dans le cadre du plan d'action de la Politique de l'enfant 2018

CA19 16 0424 - 2 décembre 2019

Accorder une contribution financière totale de 15 260 \$ (taxes incluses) à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille pour la réalisation du projet Halte-garderie, dans le cadre du plan d'action de la Politique de l'enfant 2019

CA18 16 0288 - 4 septembre 2018

Accorder une contribution financière totale de 8 187 \$ (taxes incluses) à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille pour la réalisation des projets Halte-garderie et Ateliers pauses parents-enfants, dans le cadre du plan d'action de la Politique de l'enfant 2018

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : Outremont en famille - Fiduciaire de la **Table petite enfance Outremont**

Nom du projet : **Pause parents-enfants**

Montant de la contribution recommandée : **5 373 \$**

Brève description du projet: Les ateliers Pauses Parents Enfants consistent en des ateliers structurés et thématiques offerts aux enfants et leurs parents en deux groupes d'âges soit les 0-1 an le mercredi et 1-3 ans le jeudi, ainsi qu'un atelier en fin de semaine et certaines samedis à la bibliothèque Robert Bourassa.

Durée du projet: du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2020

Nom de l'organisme : Outremont en famille - Fiduciaire de la **Table petite enfance**

Outremont

Nom du projet : **Grand'Récré**

Montant de la contribution recommandée : **6 319 \$**

Brève description du projet: Salle de jeux ouverte 4 demi-journées par semaine. Elle met à leur disposition jeux, livres, matériel de bricolage, espaces de motricité, espace pour les tout-petits. Cette activité se fait avec les enfants en présence des parents. L'animatrice oriente également les parents quand ils ont des questions sur les ressources de l'arrondissement, des problématiques de parentalité, etc.

Durée du projet: du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2020

Nom de l'organisme : Outremont en famille - Fiduciaire de la **Table petite enfance**

Outremont

Nom du projet : **Boîte à surprises**

Montant de la contribution recommandée : **9 030 \$**

Brève description du projet: Un vélo triporteur qui va, selon une programmation bien définie, dans les différents parcs de l'arrondissement tout au long de l'été, afin d'offrir des ateliers structurés autour de l'éveil de l'enfant, des activités de motricité, activités d'éveil aux arts et prônant les saines habitudes de vie, des ateliers d'éveil à la lecture et à l'écriture.

Durée du projet: du 1er juin 2020 au 30 août 2020

Nom de l'organisme : **Maison des jeunes d'Outremont**

Nom du projet : **Bistro-santé**

Montant de la contribution recommandée : **9 299 \$**

Brève description du projet: Activité en 4 volets avec les adolescents : potagers urbains devant le chalet, menu santé dans le bistro de la MDJ, ateliers de cuisine et compostage.

Durée du projet: du 11 mai 2020 au 19 décembre 2020

Pour un soutien financier totalisant la somme de 30 021 \$ (toutes taxes incluses).

JUSTIFICATION

Nom de l'organisme : Outremont en famille - Fiduciaire de la Table petite enfance

Outremont

Nom du projet : Pause parents-enfants

Problématiques visées par le projet: Développement, gestion des émotions et éveil de l'enfant

Priorités d'intervention visées:

- La sécurité et l'accessibilité des environnements urbains - Aménager des espaces publics accessibles, sécuritaires et propices au jeu et à la découverte
- Les familles et les communautés - Assurer le développement optimal des enfants à risque ou en situation de vulnérabilité, dans le respect de leur droits et de leurs intérêts
- Les familles et les communautés - Contribuer au soutien des familles

Nom de l'organisme : Outremont en famille - Fiduciaire de la Table petite enfance

Outremont

Nom du projet : Grand'Récré

Problématique visée par le projet: avoir un espace d'accueil pour les familles vulnérables et leurs jeunes enfants

Priorités d'intervention visées:

- La sécurité et l'accessibilité des environnements urbains - Aménager des espaces publics accessibles, sécuritaires et propices au jeu et à la découverte
- L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs - Améliorer l'accès aux activités culturelles, de sports et de loisirs
- Les familles et les communautés - Contribuer au soutien des familles

Nom de l'organisme : Outremont en famille - Fiduciaire de la Table petite enfance Outremont

Nom du projet : La boîte à surprises

Problématique visée par le projet: joindre les clientèles hors les murs qui ne sont pas desservis par la programmation régulière des organismes du quartier

Priorités d'intervention visées:

- La sécurité et l'accessibilité des environnements urbains - Aménager des espaces publics accessibles, sécuritaires et propices au jeu et à la découverte
- L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs - Améliorer l'accès aux activités culturelles, de sports et de loisirs
- Les familles et les communautés - Contribuer au soutien des familles

Nom de l'organisme : Maison des jeunes d'Outremont

Nom du projet : Bistro-santé

Problématique visée par le projet: développer chez les 12-17 ans des compétences culinaires et des comportements écoresponsables

Priorité(s) d'intervention visée(s):

- La sécurité et l'accessibilité des environnements urbains - Aménager des espaces publics accessibles, sécuritaires et propices au jeu et à la découverte
- La sécurité alimentaire et la saine alimentation - Favoriser l'accès à une alimentation équilibrée
- La persévérance scolaire et la réussite éducative - Inciter les jeunes à prendre une part active dans leur communauté

Les projets sont tous le résultat d'une concertation locale, notamment avec la TPEO et la Table de concertation jeunesse Outremont Ville Mont-Royal.

L'arrondissement a procédé par appel à projets ouvert, d'une somme disponible de 30 776 \$, à tous les organismes à but non lucratif, du 31 janvier au 28 février 2020, via la nouvelle plate-forme web «Gestion et suivi des subventions» (GSS). L'arrondissement s'est conservé une somme de 10 000 \$ pour des projets internes. En considérant les sommes recommandées dans le présent dossier, une somme résiduelle de 755 \$ s'ajoute à ce 10 000 \$ pour un total de 10 755 \$. Ce montant sera octroyée ultérieurement pour des projets de la Direction qualité de vie.

Des rencontres individuelles ont été réalisées auprès de deux (2) organismes qui en ont fait la demande, afin de leur offrir un accompagnement.

Six (6) projets ont été déposés en ligne par quatre (3) organisations, dont un fiduciaire soit;

- «Boîte à surprises» par la TPEO via le fiduciaire Outremont en famille;
- «Grand'Récré» par la TPEO via le fiduciaire Outremont en famille;
- «Pause parents-enfants» par la TPEO via le fiduciaire Outremont en famille;
- «Bistro-santé» par la Maison des jeunes Outremont;

- «Après le spectacle, l'aventure continue» par le Théâtre Outremont;
- «Halte Garderie» par Outremont en famille.

Les six (6) projets ont donc été soumis au comité de sélection.

Le comité de sélection, constitué des trois (3) représentants issus du domaine des sports, loisirs et développement social, s'est rencontré pour analyser les projets à l'aide de la grille d'analyse ci-jointe, approuvée par la Ville-Centre.

Deux (2) projets ont été «retenus sans modifications», deux (2) projets ont été «retenus avec modifications» par le comité de sélection. Le financement des projets «retenus avec modifications» sont conditionnels au respect des exigences de modifications de l'arrondissement qui ont à été communiquées aux organismes concernés et prisent en considération dans la présente recommandation.

La nature des projets proposés et les investissements qui s'y rattachent correspondent aux orientations et aux objectifs de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit 30 021 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de la Politique de l'enfant pour l'année 2020. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le soutien financier que la Ville a accordé à aux organismes pour les mêmes projets dans le cadre de la Politique de l'enfant au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2020	Soutien au projet global
		2017	2018	2019		
Outremont en famille - TPEO	Pause parents enfants	0 \$	3 218 \$	0 \$	5 373 \$	33,12%
Outremont en famille - TPEO	Grand'Récré	0 \$	0 \$	0 \$	6 319 \$	67,30%
Outremont en famille - TPEO	Boîte à surprises	0 \$	0 \$	0 \$	9 030 \$	40,08%
Maison des jeunes d'Outremont	Bistro-santé	0 \$	0 \$	0 \$	9 299 \$	61,30%

À noter qu'Outremont en famille a reçu une contribution financière de l'arrondissement d'une somme totale de 45 000 \$ pour les années 2018, 2019 et 2020 à raison de 15 000 \$ annuellement. Les trois (3) projets recommandés dans le cadre de la Politique de l'enfant 2020 seront également financés en partie par la contribution financière de 2020. Le projet «Boîte à surprises» était antérieurement financé par Avenir d'enfants.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le contexte de crise actuel, tout report de soutien financier aurait un impact majeur sur le milieu communautaire de l'arrondissement d'Outremont qui vivra, dans les prochains mois, des impacts financiers, alors que plusieurs de leurs activités ont dues être annulées ou adaptées.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ces projets auront besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et les organismes devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets. Les projets feront l'objet d'un suivi régulier de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est souhaitable à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet dans les conventions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Veronica PINZON, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 28 avril 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude HÉROUX
Conseillère en planification développement
social et durable

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-22

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1205069018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 3 800 \$ à l'organisme Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de la patrouille verte 2020 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé:

D'OCTROYER une contribution financière de 3 800 \$ à l'organisme Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de la patrouille verte 2020 ;

D'IMPUTER la dépense au budget de fonctionnement selon les indications inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-05-01 09:26

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1205069018**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 3 800 \$ à l'organisme Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de la patrouille verte 2020 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis 2012, le Regroupement des Éco-quartiers (REQ) est responsable de la gestion du programme de la patrouille verte sur le territoire montréalais.

La présente demande de contribution financière d'un montant de 3 800 \$ permettra au REQ d'engager et de mettre en service, pour la période estivale 2020, 2 patrouilleurs verts sur le territoire de l'arrondissement, soit d'une durée de 12 semaines du mois de juin au mois d'août.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

L'octroi de cette aide financière permettra de bonifier le salaire de 2 personnes engagées à titre de patrouilleurs verts. Le REQ ajoute cette aide financière aux subventions d'Emplois d'été Canada afin d'offrir un salaire plus attrayant et ainsi de permettre d'engager des candidats compétents étudiant dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Le REQ assure la formation des patrouilleurs au début de la saison avec un mini camp d'entraînement sur les thèmes à vulgariser pendant la saison. De plus, le REQ réalise un plan de supervision et de mentorat avec l'équipe de patrouilleurs pendant leur engagement.

Le travail des patrouilleurs pendant la saison est divisé selon le barème suivant : 45 % du temps consacré aux mandats communs, convenus avec les services de la Ville de Montréal (Eau, SGPVMR et Environnement), 45 % dédié aux mandats locaux, convenus avec l'arrondissement et finalement 10% réservé à des fins de formation.

JUSTIFICATION

Le personnel de la patrouille verte 2020 relève de la Division de la sécurité publique de l'arrondissement. Durant la saison estivale, les patrouilleurs verts participeront à des diverses activités communautaires et effectueront alors de la sensibilisation directement auprès des citoyens de l'arrondissement.

Dans le cadre du présent mandat, les patrouilleurs traiteront des thèmes suivants avec la population : la promotion de la forêt urbaine (plantation d'arbre, lutte contre l'agrile du frêne sur le domaine privé et protection de la forêt urbaine), la gestion durable de l'eau à la maison et la gestion responsable des matières résiduelles (promotion collecte des RA, RDD, CRD). Des thèmes supplémentaires propres aux enjeux locaux seront ajoutés à cette liste.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires à l'octroi de cette contribution financière de 3 800 \$ sont disponibles dans le budget de fonctionnement de la Division de la sécurité publique de l'arrondissement.

Imputation budgétaire : 2418 0010000 302711 04313 61900

Voir les détails dans l'intervention financière

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les efforts de sensibilisation des patrouilleurs verts pour la saison 2020 portent sur des thèmes primordiaux pour la sensibilisation aux enjeux environnementaux de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si le projet de la patrouille verte d'adaptations ou s'il ne sera tout simplement pas déployé. Ainsi, si la situation perdurait et que l'Organisme demande que 15% du montant total, soit 570,00 \$, lui soit remis afin d'assurer la

RECTIFICATION DU FINANCEMENT SANS LA TENUE D'UNE PATRO			
Arrondissements et/ou villes liées	Nombre de patrouilleurs demandés	Contribution financière prévue	Contribution à la non-tenue de la patrouille (15 % de la contribution financière prévue)
Outremont	2	3 800,00 \$	570,00 \$

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La patrouille verte sera présente pour une durée de 12 semaines du mois de juin au mois d'août 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation, attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-24

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1205901011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mars 2020

Dépôt des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mars 2020

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-30 17:47

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1205901011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mars 2020

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il s'agit du dépôt des bons de commande et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période de mois de mars 2020

JUSTIFICATION

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hanane BELKASS
prepose(e) au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

Le : 2020-04-20



Dossier # : 1205901012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mars 2020

Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mars 2020

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-30 17:48

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1205901012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mars 2020

CONTENU**CONTEXTE**

La carte d'approvisionnement VISA Desjardins permet au personnel de la Ville de Montréal de procéder plus aisément à l'acquisition de certains biens et services.

Par contre son utilisation est assujettie à certaines règles que l'on retrouve dans les encadrements de la Ville.

- La carte d'achat ne doit pas être utilisée pour payer des transactions liées au domaine des services professionnels.
- La carte d'achat ne peut être utilisée chez un autre fournisseur, pour l'achat de biens et de services qui peuvent être obtenus par le biais d'une entente sauf en dehors des heures de bureau.

Chaque direction a une carte de crédit incluant la direction d'arrondissement

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de mars 2020

DESCRIPTION**JUSTIFICATION**

Afin d'assurer une transparence en matière des dépenses, la direction a opté de faire une reddition des achats sur cartes de crédit de tous les détenteurs

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hanane BELKASS
prepose(e) au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

Le : 2020-04-20



Dossier # : 1205901010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de mars 2020

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de mars 2020

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-30 17:48

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1205901010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de mars 2020

CONTENU**CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La division du soutien administratif désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire.

Seule la direction adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif / division du soutien administratif est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hanane BELKASS
prepose(e) au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

Le : 2020-04-24



Dossier # : 1206695010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2020

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2020.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-30 17:49

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206695010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2020

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit de la reddition de comptes mensuelle des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD) en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

Ce rapport mensuel de reddition de comptes est requis par le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*.

JUSTIFICATION

Réf. : Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
C/d Soutien admin. et Secrétaire
d'arrondissement

Le : 2020-04-20



Dossier # : 1207397012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 31 mars 2020 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du règlement 1176.

DÉPÔT de la liste des permis et certificats émis et refusés de l'arrondissement d'Outremont pour le mois de mars 2020 tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et les certificats* (1176).

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-30 17:50

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1207397012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 31 mars 2020 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du règlement 1176.

CONTENU**CONTEXTE**

Tel que prévu à l'article 3.6.2 du règlement 1176 concernant les permis et les certificats, voici le rapport sur la liste des permis et certificats émis et refusés, pour la période du 1er au 31 mars 2020 inclusivement.

Le présent dossier est soumis au conseil d'arrondissement pour information.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

L'objet du présent sommaire est le dépôt de la liste des permis et certificats émis par la Division des permis et inspection de l'arrondissement d'Outremont.

JUSTIFICATION

n/a

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucune opération de communication n'est prévue.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement du 4 mai 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire et la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-20

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1203711002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réaffectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2019

Conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2019, il est recommandé que le surplus de gestion de l'année 2019 d'un montant de 876 700 \$ soit affecté suivant les informations inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-05-01 08:56

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203711002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réaffectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2019

CONTENU

CONTEXTE

Les 15 et 20 avril 2020, le comité exécutif et le conseil municipal adoptaient respectivement la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2019 de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0591 - 14 mai 2019 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2018, la détermination des surplus de gestion des arrondissements / Adopter l'affectation de surplus 2018 à des dossiers spécifiques

CM18 0532 - 24 avril 2018 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2017, la détermination des surplus de gestion des arrondissements / Adopter l'affectation de surplus 2017 à des dossiers spécifiques.

CM17 0467 - 24 avril 2017 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2016, la détermination des surplus de gestion des arrondissements / Adopter l'affectation de surplus 2016 à des projets spécifiques.

CM16 0471 - 18 avril 2016 - Adopter l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2015 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2015 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements.

DESCRIPTION

Seuls les arrondissements qui présentent un surplus de gestion se verront attribuer les sommes ainsi dégagées, qu'ils pourront affecter à des fins précises, au regard des modalités particulières retenues par leur conseil d'arrondissement respectif.

La présente politique propose l'affectation des sommes provenant du surplus de 2019, par ordre de priorité :

1. Le comblement du déficit cumulé au 31 décembre 2019, en fonction du plan de remboursement adopté par le conseil d'arrondissement ;
2. Le comblement, jusqu'à concurrence de 50 % du budget annuel d'enlèvement de la neige de l'arrondissement, de la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement à partir des surplus dégagés de cette activité. La somme allouée à la création de cette réserve ne peut dépasser le surplus de gestion établi ;
3. Le comblement, jusqu'à concurrence de 100 % du budget annuel (estimé des coûts 2019), d'une réserve dédiée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail » à partir des surplus dégagés de ce poste budgétaire. La somme allouée à la création de cette mesure ne peut dépasser le surplus de gestion établi ;
4. Le comblement, jusqu'à concurrence de 1,5 % du budget annuel de l'arrondissement, de la réserve pour imprévus, dans la mesure où il existe un solde disponible ;

Tout solde du surplus de gestion de 2019, déterminé pour l'arrondissement, est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement pour se doter d'une marge de manoeuvre ou combler certains besoins. Les montants transférés aux réserves pour l'enlèvement de la neige, « santé et sécurité au travail » et pour imprévus tiennent compte des soldes disponibles de ces réserves inscrites aux livres comptables au moment de l'affectation.

JUSTIFICATION

Pour être en mesure de disposer des sommes allouées, les arrondissements doivent, au préalable, faire adopter une résolution par leur conseil d'arrondissement, établissant le partage des sommes à recevoir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La gestion du budget 2019 a permis à l'arrondissement de dégager un surplus de gestion totalisant 876 700 \$. En conformité avec la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion 2019, la somme établie pour l'arrondissement doit être affectée de la façon suivante:

- Réserve pour autres projets et imprévus - **876 700 \$**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Chef de Division - soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-20

Julie DESJARDINS
Chef de division - soutien administratif

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1208358001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'accepter, en vertu de l'article 3 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, le versement par le propriétaire d'une somme compensatoire de 229,908.00 \$, relative à des frais des parcs, pour la délivrance d'un permis de lotissement qui a pour fin de créer 4 lots (6 312 361, 6 312 362, 6 312 363 & 6 312 364), demande de permis 3001540019.

D'accepter la somme de 229,908.00 \$ qui équivaut à 10% de la valeur marchande du terrain à lotir, tel que prévu dans le règlement 17-055, plus précisément au 2° alinéa de l'article 3.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-30 17:52

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208358001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'accepter, en vertu de l'article 3 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, le versement par le propriétaire d'une somme compensatoire de 229,908.00 \$, relative à des frais des parcs, pour la délivrance d'un permis de lotissement qui a pour fin de créer 4 lots (6 312 361, 6 312 362, 6 312 363 & 6 312 364), demande de permis 3001540019.

CONTENU

CONTEXTE

Le 12 juin 2017, le conseil municipal a adopté, avec changements, le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055). Il est à noter que celui-ci prend effet 12 mois après la date de son entrée en vigueur, soit le 19 juin 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Une demande de permis de lotissement a été déposé auprès du bureau de la Division de permis et inspection le 9 avril 2019, pour la création de 4 lots (6 312 361, 6 312 362, 6 312 363 & 6 312 364) à partir du lot original 1 349 974. Les dispositions du Règlement 17-055 s'appliquent à la demande de permis de lotissement en vertu de l'article 3:

3. Préalablement à la délivrance d'un permis de lotissement visé au paragraphe 1° de l'article 2, le propriétaire doit, au choix de la Ville :

1° s'engager à céder gratuitement à la Ville une part de terrain faisant partie du site et équivalente à 10 % de la superficie du site, qui de l'avis de la Ville, convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel;

2° verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur du site;

3° verser une somme compensatoire et s'engager à céder une partie de terrain du site dont le total doit être égal à 10 % de la valeur du site .

et de l'article 12:

12. Dans le cadre de la délivrance d'un permis de lotissement, lorsque l'opération cadastrale consiste en un morcellement de lot et vise un terrain déjà bâti dont la valeur du bâtiment inscrite au rôle d'évaluation foncière représente plus de 10 % de la valeur du terrain compris dans le plan d'opération cadastrale, le propriétaire est exempté de la cession et du paiement prévu à l'article 3 en proportion de la superficie et de la valeur du lot déjà bâti prévu au plan.

Le bâtiment existant sur le lot initial est évalué à 832,400\$ (rôle d'évaluation 2017), ce qui représente plus de 10% de la valeur du terrain (3 472 600\$). Conséquemment, conformément à l'article 12 du règlement 17-055, le lot 6 312 361 projeté sera exempté de la contribution

La firme d'évaluateurs dûment autorisée à faire l'étude, a estimée la valeur du terrain complet (2 921.2m²), excluant le bâtiment, à 3 505 440\$, soit à un taux de 1 200\$/m².

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution à verser a été calculée selon les superficies combinées des trois autres lots projetés, à savoir 1 915,9m². Ainsi, cette superficie multipliée au taux de 1 200\$/m², donne une valeur marchande 2 299 080.00 \$. Alors la contribution correspondant à 10% de la valeur marchande des dits terrains est de **229 908.00 \$**.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis de lotissement par la division permis et inspection.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément au règlement 17-055 *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal*, particulièrement au 2° l'alinéa de l'article 3, qui prévoit le versement à la Ville d'une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur du site.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel VAN BEVERHOUDT
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-30

René GIRARD
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine



Dossier # : 1205069013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone d'interdiction d'immobilisation sur la partie du côté sud du boulevard Saint-Joseph comprise entre l'avenue Nelson et la rue Hutchison

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-02 21:33

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205069013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone d'interdiction d'immobilisation sur la partie du côté sud du boulevard Saint-Joseph comprise entre l'avenue Nelson et la rue Hutchison

CONTENU

CONTEXTE

Suite à un accident entre des piétons et un véhicule routier survenu le 06 décembre 2019 à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Hutchison, une analyse de collision a été effectuée par la Direction de la mobilité de la Ville centre.

Le rapport d'analyse daté du 13 février 2020 a été soumis pour information aux membres du Comité de sécurisation lors de la réunion tenue le 20 février 2020.

Suite au dépôt de ce rapport d'analyse, les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal et Outremont ont retravaillé ensemble afin d'accroître la visibilité des arrêts obligatoires implantés à cette intersection limitrophe.

De cette collaboration en est donc ressortie la proposition d'implanter deux zones d'interdiction d'immobilisation sur le boulevard Saint-Joseph de façon à assurer un dégagement visuel en amont des arrêts obligatoires existants à l'intersection de la rue Hutchison en direction est-ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0211 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'un arrêt obligatoire en direction est sur le boulevard Saint-Joseph à l'intersection de la rue Hutchison

DESCRIPTION

boulevard Saint-Joseph
côté sud

sur la partie de ce boulevard comprise entre l'avenue Nelson et le prolongement imaginaire de la rue Hutchison : arrêt interdit en tout temps.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation de cette zone d'interdiction d'immobilisation contribuera à définir un aménagement centré sur l'amélioration de la gestion de la mobilité urbaine tout en assurant un sentiment de sécurité et une meilleure qualité de vie aux citoyens de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 25 mars 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-23

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1205069014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Agrandissement de la zone d'interdiction d'immobilisation existante sur le côté ouest de l'avenue Querbes à la jonction du nouveau prolongement de cette avenue

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-02 21:32

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1205069014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Agrandissement de la zone d'interdiction d'immobilisation existante sur le côté ouest de l'avenue Querbes à la jonction du nouveau prolongement de cette avenue

CONTENU**CONTEXTE**

Lors d'une rencontre tenue le 10 février 2020 à la Mairie avec le regroupement des résidents de la partie de l'avenue Querbes située au nord de l'avenue Van Horne (nommé le Q de Querbes), plusieurs demandes ont été exprimées dont une à l'effet d'agrandir la zone d'interdiction d'immobilisation existante sur le côté ouest de l'avenue Querbes à la jonction du nouveau prolongement de cette avenue.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 20 février 2020, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé la recommandation suivante :

- que le poteau avec l'enseigne «arrêt interdit» soit déplacé au sud de l'entrée cochère localisée devant le 908, avenue Querbes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

avenue Querbes
côté ouest

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 150 mètres au nord de l'avenue Van Horne et un autre point situé à une distance de 17 mètres vers le nord : arrêt interdit en tout temps.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation de cette zone d'interdiction d'immobilisation contribuera à définir un aménagement centré sur l'amélioration de la gestion de la mobilité urbaine tout en assurant un sentiment de sécurité et une meilleure qualité de vie aux citoyens de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 25 mars 2020

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1205069015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation de deux zones de stationnement prohibé sur le nord de l'avenue Atlantic et le côté ouest de l'avenue Durocher à proximité de l'accès au service des Travaux publics sis au 600, avenue de la Gare-de-Triage

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-02 21:34

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205069015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation de deux zones de stationnement prohibé sur le nord de l'avenue Atlantic et le côté ouest de l'avenue Durocher à proximité de l'accès au service des Travaux publics sis au 600, avenue de la Gare-de-Triage

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'assurer en tout temps le dégagement de l'accès au service des Travaux publics, une demande a été déposée par la Directrice-adjointe de l'arrondissement à l'effet d'interdire le stationnement à proximité de cet accès situé entre la jonction des avenues Atlantic et Durocher.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 20 février 2020, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé la recommandation suivante :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin d'interdire le stationnement sur le côté nord de l'avenue Atlantic ainsi que sur le côté ouest de la partie de l'avenue Durocher comprise entre l'accès au service des Travaux publics et la fin de la première courbe au sud.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

avenue Atlantic
 côté nord

stationnement prohibé en tout temps.

avenue Durocher
 côté ouest

sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue de la Gare-de-Triage et un point situé à une distance de 65 mètres vers le sud : stationnement prohibé en tout temps.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation de ces deux zones de stationnement prohibé contribuera à définir un aménagement centré sur l'amélioration de la gestion de la mobilité urbaine tout en assurant un sentiment de sécurité et une meilleure qualité de vie aux citoyens de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 26 mars 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-23

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1205069016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de débarcadère de 15 minutes sur la partie du côté ouest de l'avenue Stuart comprise entre les avenues Lajoie et Van Horne pour les parents d'élèves de l'école Guy-Drummond

Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-03 10:50

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205069016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de débarcadère de 15 minutes sur la partie du côté ouest de l'avenue Stuart comprise entre les avenues Lajoie et Van Horne pour les parents d'élèves de l'école Guy-Drummond

CONTENU

CONTEXTE

Lors d'une rencontre tenue le 10 décembre 2019 à la Mairie d'arrondissement avec la Directrice de l'école Guy-Drummond, l'implantation une zone de débarcadère de 15 minutes sur l'avenue Stuart en façade du bâtiment de l'école a été suggérée.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 20 février 2020, les membres de ce Comité ont analysé la suggestion et ont énoncé la recommandation suivante :

- que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de permettre l'implantation d'une zone de débarcadère sur l'avenue Stuart au nord de l'avenue Lajoie tout au long de l'école de 7h30 à 9h30 et de 15h à 18h du lundi au vendredi pour une durée maximale de 15 minutes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

avenue Stuart
côté ouest

sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Lajoie et un point situé à une distance de 30 mètres vers le nord : stationnement excédant 15 minutes prohibé de 7h30 à 9h et de 15h à 18h du lundi au vendredi, du 15 août au 28 juin. De plus, stationnement prohibé de 8h à 12h le vendredi, du 1^{er} avril au 30 novembre.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation de cette zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes contribuera à définir un aménagement centré sur l'amélioration de la gestion de la mobilité urbaine tout en assurant un sentiment de sécurité et une meilleure qualité de vie aux citoyens de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 25 mars 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-23

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1206695007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) - Mise à jour de tarifs en matière d'occupation du domaine public et de sports/loisirs

Je recommande :

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469)* .

Ce règlement vise à apporter des modifications à certains articles en matière d'occupation du domaine public et à abroger deux articles dans les sports et loisirs.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-02 21:32

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206695007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) - Mise à jour de tarifs en matière d'occupation du domaine public et de sports/loisirs

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise à répondre à deux demandes faites au Secrétariat d'arrondissement :

- Demande de la division de l'urbanisme visant à apporter des modifications à des articles visant l'occupation du domaine public (art. 64, 66 et 67).
- Demande de la division des sports, loisirs et parcs visant l'abrogation des articles 105 (samedi Énergie) et 109 (badminton).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

Demandes de l'urbanisme

- Abrogation de l'art. 64 - non utilisé, les parcomètres relevant de la compétence de la Ville centre;
- Retrait des frais d'étude technique visant une demande d'occupation périodique ou permanente de placotioir, de support à vélo ou d'intervention d'aménagement paysager;
- Uniformisation de terminologie entre les articles 66 et 67 (« droit »);
- Modification des modalités de paiement d'une occupation périodique en fonction du type d'occupation.

Demandes des Sports, loisirs et parcs

- Abrogation de l'art. 105 - cours remplacé par un cour d'aérobic dont les tarifs sont prévus à l'article 102;
- Abrogation de l'art. 109 - aucun cours donné depuis plusieurs années.

JUSTIFICATION

Demandes de l'urbanisme

- Art. 64 : Le système «Détour» charge déjà par défaut un tarif supplémentaire pour les parcomètres à stationnement MTL. Il s'agit d'un doublon et il n'est présentement pas chargé.
- Art. 66 et 67 :
 1. Précision sur le fait que les placotoirs, supports à vélos et aménagement paysager sont étudiés et autorisés sans frais. La majeure partie des propriétés du territoire comporte un aménagement paysager, ce qui n'est pas chargé. Les empiètements du bâtiment (escaliers, saillies etc.) sont quant à eux déjà chargés, mais en occupation permanente. Il y a possibilité de faire une demande pour un support à vélo. À cet égard, la division de l'urbanisme croit qu'aucun frais ne devrait être chargé aux fins d'étude de la demande.
 2. Précision reprenant le terme utilisé à l'article 67 (« droit »).
 3. Pour une occupation périodique, il n'est pas nécessaire de faire la distinction entre la première année et les années subséquentes, ce sera toujours au prorata. Si un commerçant décide d'installer sa terrasse le 1^{er} juin, il ne paiera pas le même montant que le 1^{er} avril, car il occupe moins longtemps le domaine public.
 4. La date d'occupation maximale a été précisée pour cafés-terrasses dans les modalités de paiement.

Demandes des sports, loisirs et parcs

- suppression de cours qui ne sont plus donnés ou qui ont été remplacés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt : 6 avril 2020

Adoption : 4 mai 2020

Entrée en vigueur : mai 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-17

Julie DESJARDINS
C/d Soutien admin. et Secrétaire
d'arrondissement



Dossier # : 1207397010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 90, avenue Courcelette; 74, avenue Kelvin; 5156, rue Hutchison; 536, avenue Outremont; 1090, avenue Van Horne; 6, avenue McCulloch, 625, avenue Wiseman; 156, avenue Bloomfield; 1475, avenue Lajoie - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, aux séances du 18 mars 2020, du 1er et du 7 avril 2020, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189 ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207397010

Il est recommandé :

D'APPROUVER les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants, selon les plans présentés et déposés :

Pour le CCU du 18 mars 2020 :

90, avenue Courcelette

74, avenue Kelvin

5156, rue Hutchison

536, avenue Outremont

Avec la réserve suivante:

- Les cadres devront être dans des teintes de blanc.

Pour le CCU du 1er avril 2020 :

1090, avenue Van Horne

Avec la suggestion suivante :

- Porter une attention particulière à la qualité des matériaux et de l'exécution des garde-corps compte tenu la variété de modèles envisagé.

6, avenue McCulloch

Avec la précision suivante :

- Opter pour la version avec les détails de couleur grise.

625, avenue Wiseman

156, avenue Bloomfield

Pour le CCU du 7 avril 2020 :

1475, avenue Lajoie

Avec la précision suivante :

- Le requérant devra démontrer que la porte fait parti d'un issue exigé par le Code National du Bâtiment. Si la porte n'est pas une issue exigé, la réserve formulé par le comité lors de la séance du 4 mars 2020 s'applique encore:
La porte principale devrait reprendre la même forme que l'existant, c'est-à-dire à battants double de la pleine hauteur de l'ouverture.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-04-30 17:55

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207397010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 90, avenue Courcellette; 74, avenue Kelvin; 5156, rue Hutchison; 536, avenue Outremont; 1090, avenue Van Horne; 6, avenue McCulloch, 625, avenue Wiseman; 156, avenue Bloomfield; 1475, avenue Lajoie - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Tous les projets de ce sommaire décisionnel ont fait l'objet d'une présentation à la séance régulière du 1er avril 2020 ainsi qu'aux séances spéciales du 18 mars 2020 et du 7 avril 2020 du comité consultatif d'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Séance spéciale du 18 mars 2020

Relativement à l'immeuble situé au 90, avenue Courcellette

Le bâtiment est une résidence unifamiliale jumelée construite en 1964, non classé au répertoire Bisson.

Le projet vise l'agrandissement arrière par la démolition du mur arrière du rez-de-jardin et le retrait de l'escalier afin d'y ajouter un agrandissement. Le volume est en projection d'un maximum de 5,5 m par rapport à la façade arrière. Une encoche est pratiquée dans le volume vis-à-vis d'une intervention récente dans le mur arrière ayant permis de créer un espace ouverture sur deux étages. Au-dessus du nouveau volume, une terrasse est aménagée sur le toit. La partie la plus au nord du toit de l'agrandissement est végétalisée.

Lors de la séance du 22 janvier 2020, le CCU a recommandé favorablement le projet avec les réserves suivantes :

- Aligner la partie nord de l'agrandissement avec le mur latéral du bâtiment ;
- Remplacer le revêtement du mur latéral sud par la brique blanche comme le bâtiment ;
- Réduire la hauteur du mur latéral sud à un maximum de 1,07 m ;
- Appareiller les lattes de bois à la verticale, en rappel aux détails de bois sur le bâtiment ;
- Utiliser le verre pour la totalité du garde-corps ;
- Ajouter un massif végétal sur la ligne arrière du terrain pour diminuer l'impact sur les voisins

Le requérant a répondu à ces réserves, excepté pour la question de l'alignement de l'agrandissement avec le mur latéral. Il explique que le projet ne serait pas viable en respectant cette réserve, en raison de la présence de l'encoche avec l'arbre. Le requérant met également en évidence la présence d'un muret en projection à l'avant du bâtiment, qui permet de dissimuler l'apparence de l'agrandissement à partir de la rue. Finalement, des aménagements paysagers 4 saison sont ajoutés dans la marge latérale, incluant des arbres, des haies ainsi que des graminées.

Relativement à l'immeuble situé au 74, avenue Kelvin

Le bâtiment est une résidence unifamiliale construite en 1929, non classé au répertoire Bisson.

Le projet vise le remplacement des fenêtres et de la porte du balcon en façade, par des fenêtres et portes de modèles identiques, excepté pour la couleur qui est noire au lieu de beige. La corniche est peinte en noir.

Relativement à l'immeuble situé au 5156, rue Hutchison

Le bâtiment est un duplex construit en 1906, non classé Bisson.

Le projet vise le remplacement du perron et du balcon à l'étage, par un perron avec des garde-corps en bois. Le balcon est en bois également. Les garde-corps, colonnes et solins sont peints en noir, alors que le soffite est teint.

La porte d'entrée est remplacée par une porte identique en bois. La porte du balcon est remplacée par une porte double noire en aluminium avec panneaux vitrés verticaux et imposte vitrée sans subdivision verticale.

Relativement à l'immeuble situé au 536, avenue Outremont

Le bâtiment est une résidence unifamiliale jumelée construite en 1926, non classé au répertoire Bisson.

Le projet vise le remplacement de l'ensemble des portes et fenêtres du bâtiment, excepté pour la porte d'entrée.

Les fenêtres à guillottes sont remplacées par des fenêtres à auvent surmontées d'une imposte fixe, dans les mêmes proportions que l'existant, en aluminium noir. La porte du balcon est remplacée par une porte identique en acier noir.

Le requérant serait ouvert à utiliser une couleur grise pour ses cadres.

Séance du 1er avril 2020

Relativement à l'immeuble situé au 1090, avenue Van Horne

Le projet vise la construction d'un immeuble mixte de 19 logements avec deux locaux commerciaux au rez-de-chaussée et 18 cases de stationnement (15 intérieures et 3 extérieures).

Le projet occupe l'intersection sud-est des avenues Van Horne et Querbes, implanté en retrait de 1,8 mètre des résidences adjacentes sur l'avenue Querbes, excepté pour le rez-de-chaussée qui est en contiguïté avec celles-ci. Le volume de six étages est scindé en deux dans l'axe est-ouest, séparé par un espace de circulation d'une largeur de 6,5 mètres composé de coursives permettant d'accéder à l'entrée des logements. Cet espace comporte également la cage d'ascenseur, accessible par le lobby donnant sur l'avenue Van Horne. Le volume adjacent à l'avenue Van Horne a une profondeur de 12 mètres, alors que celui du côté de la ruelle a une profondeur de 9 mètres.

Au rez-de-chaussée, deux locaux commerciaux occupent les extrémités de la façade Van Horne, de part et d'autre du lobby résidentiel. Le reste du rez-de-chaussée constitue un espace libre couvert de pavé alvéolé, ponctué par une autre cage d'escaliers ainsi que par la rampe d'accès au stationnement souterrain, accessible par la ruelle parallèle à l'avenue Van Horne. Trois cases de stationnement extérieures sont également accessibles par cette ruelle. Le rez-de-chaussée offre une perméabilité visuelle dans l'axe est-ouest, ainsi que du côté intérieur des locaux commerciaux, cet espace faisant également office de café-terrasse.

Au toit, quatre terrasses sont accessibles par quatre édicules situés au centre de la toiture. Les terrasses sont entourées de plates-bandes le long des faces externes du bâtiment.

En termes de revêtement, l'enveloppe est principalement composée de maçonnerie pour les faces externes, d'un ton de beige pour les étages 2, 3 et 6, et brun pour les étages 4 et 5. Le rez-de-chaussée est paré d'une alternance de panneau métallique noir et de colonnes de béton. À l'intérieur, le projet est recouvert de panneau métallique de couleur grise. Sur la façade Van Horne, le volume est scindé en deux à la verticale dans l'axe du lobby, par un bandeau de panneaux métalliques noirs.

Les ouvertures sont disposées de façon aléatoire sur les façades. Les fenêtres sont fixes ou à battants sans subdivisions, en aluminium noir. Des loggias parsèment également les faces externes. Celles-ci comportent des garde-corps en briques motif ajouré, lequel motif se répète également sur l'enveloppe de maçonnerie.

À l'intérieur, les balcons situés aux extrémités des coursives sont délimités du côté externe par des garde-corps en verre trempé.

En termes d'aménagement paysager, le pourtour du bâtiment comporte des plantations.

Relativement à l'immeuble situé au 6, avenue McCulloch

Le projet vise une résidence unifamiliale construite en 1906, non classée au répertoire Bisson.

Les interventions visent des modifications aux ouvertures, incluant le remplacement de portes et fenêtres, ainsi qu'à des balcons.

Sur la façade, l'ensemble des portes et fenêtres, sauf la porte de garage, est remplacé tel que l'existant, excepté que la couleur est noire et qu'il n'y a plus de carrelage. Les cadres sont en aluminium. La corniche ainsi que la toiture en baie sont peinturées en noir.

Sur la façade latérale sud, la fenêtre à l'étage est remplacée tel que l'existant. Au rez-de-chaussée, la marquise est retirée et l'ouverture de la porte est réduite afin d'installer une fenêtre fixe avec allège et linteau.

Sur la façade latérale nord, les balcons sont retirés. Les ouvertures comportant les portes à l'étage et au rez-de-chaussée sont colmatées et une des portes du rez-de-chaussée est remplacée par une fenêtre à guillotine. Au sous-sol, une porte est remplacée par une fenêtre à guillotine de plus petite dimension. La porte restante ainsi que la fenêtre sont remplacées tel que l'existant.

Sur la façade arrière, les ouvertures du rez-de-chaussée sont modifiées du côté sud par une porte-patio de 3 mètres de largeur surmontée d'un linteau de pierre et du côté nord par un solarium, lequel s'étend jusqu'au sous-sol. À l'étage, les fenêtres sont remplacées tel que l'existant.

Lors de la séance du 4 mars 2020, le CCU a souhaité revoir le projet sur la base des orientations suivantes :

- La proposition de verrière devrait mieux s'intégrer au concept d'origine ;
- Les cadres de fenêtres et la corniche devraient être conservés dans des tonalités de blancs ;
- Des détails supplémentaires devraient être fournis concernant le type de fenêtre, la menuiserie et le revêtement de la verrière ;
- Des stratégies permettant de minimiser l'effet lanterne de la verrière devraient être explorées, par exemple, l'ajout de stores intégrés.

La verrière est modifiée afin d'être moins vitrée et respecte les angles du bâtiment existant. Des stores sont intégrés aux panneaux vitrés afin de réduire l'effet lanterne.

Le requérant propose trois marques de fenêtres, soient Marvin, Lepage ou Andersen.

Relativement à l'immeuble situé au 625, avenue Wiseman

L'immeuble visé est une habitation unifamiliale construite en 1918 classé de catégorie 2 selon l'étude Bisson.

Le projet vise l'agrandissement arrière de la résidence. Les interventions visent à modifier un permis d'agrandissement délivré le 3 juin 2019, lequel visait l'agrandissement du sous-sol à l'arrière sur une superficie de 32,5 m² surmonté de lanterneaux ouvrant, ainsi que la création d'une terrasse.

Le nouveau projet vise également l'agrandissement du sous-sol, lequel est surmonté d'une terrasse. L'ajout d'un solarium de 13,9 m² d'implantation fait maintenant partie du projet, et se déploie du sous-sol au rez-de-chaussée. Des interventions sur les façades arrière sont également effectuées.

Relativement à l'immeuble situé au 156, avenue Bloomfield

Le bâtiment est une résidence unifamiliale construite en 1918, non classé au répertoire Bisson.

Le projet vise le remplacement des fenêtres, par des fenêtres oscillo-battantes avec impostes en bois avec cadres peints de couleur noire. Les fenêtres reprennent les subdivisions actuelles et réintègrent les vitraux.

Séance spéciale du 7 avril 2020

Relativement à l'immeuble situé au 1475, avenue Lajoie

Les interventions visent l'école Guy-Drummond, construite en 1923 et classée 1 Bisson.

Le projet consiste au remplacement des portes.

La porte d'entrée double sur l'avenue Lajoie est remplacée par une porte simple avec vitrage dans les deux moitiés. Une imposte vitrée surmonte la nouvelle porte. Sur les côtés, les impostes sont vitrées dans la moitié supérieure et tympans dans la moitié inférieure.

La porte double sur la façade Dollard, près de la partie nord du bâtiment, est remplacée par une porte similaire, avec panneaux vitrés dans le bas au lieu de caissons.

La porte simple sur la façade Stuart, située dans la partie nord du bâtiment, est remplacée par une porte similaire, avec panneau vitré dans le bas au lieu d'un caisson. La porte double située sur la même façade, immédiatement au sud, est remplacée par une porte similaire, excepté que les caissons sont remplacés par du vitrage. Le vitrage a une superficie inférieure aux portes existantes.

Sur la façade arrière, la porte située près de l'encoignure des deux volumes de bâtiments est remplacée par une porte similaire, avec vitrage au lieu du caisson dans le bas. La porte double située un peu plus à l'est est remplacée par une porte simple avec vitrage dans les deux moitiés. Le reste de l'ouverture est en vitrage, excepté pour le bas de la partie latérale occupé par un panneau-tympan.

Sur la partie en projection du côté est du volume sur Lajoie, les portes sont remplacées à l'identique, excepté pour la couleur qui passe de brun à anodisé.

JUSTIFICATION

Aux séances du 18 mars 2020 et du 1er avril 2020, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement les demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) tels que les plans déposés et présentés avec ou sans réserves pour les adresses suivantes:

CCU du 18 mars 2020 :

Relativement à l'immeuble situé au 90, avenue Courcellette, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que l'implantation du projet ne dialogue pas suffisamment avec le bâtiment existant, mais qu'un aménagement paysager est effectué afin de diminuer ses impacts de la rue ;

CONSIDÉRANT que le mur le long de la limite avec le voisin au sud a été réduit en

hauteur ;

CONSIDÉRANT que les ouvertures et le bois sont compatibles avec le bâtiment existant ;

CONSIDÉRANT que les matériaux utilisés sur l'agrandissement sont de bonne qualité ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 74, avenue Kelvin, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que les fenêtres reprennent la forme et l'apparence d'origine, excepté pour la couleur noire ;

CONSIDÉRANT que la couleur noire choisie ne respecte pas le concept d'origine et est unique dans l'environnement de la résidence visée ;

CONSIDÉRANT que, malgré l'énoncé précédent, la couleur noire s'agence de façon harmonieuse avec le style du bâtiment et le coloris de la maçonnerie ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 5156, rue Hutchison, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que la reconstruction du balcon et des garde-corps du perron en bois permet de se rapprocher du concept d'origine ;

CONSIDÉRANT la variété de coloris, de matériaux et de styles de perrons dans l'environnement ;

CONSIDÉRANT la qualité des matériaux choisis ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 536, avenue Outremont, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que les modèles de fenêtres choisis, bien que reprenant les subdivisions d'origine, n'ont pas le même mode d'ouverture ;

CONSIDÉRANT que le remplacement de la porte du balcon s'intègre bien ;

CONSIDÉRANT que la couleur noire ne s'intègre pas à l'environnement et au bâtiment ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Avec les réserves suivantes :

- Les cadres devront être dans des teintes de blanc.

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le requérant s'oppose à la réserve du CCU et souhaite des cadres de fenêtres noirs ou gris pâle.

CCU du 1er avril 2020 :

Relativement à l'immeuble situé au 1090, avenue Van Horne, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que le projet respecte les paramètres volumétriques du zonage et que sa hauteur sur rue permet un ratio d'encadrement optimal de l'avenue Van Horne ;

CONSIDÉRANT les améliorations apportées au projet, qui vont dans le sens des commentaires du CCU ;

CONSIDÉRANT que la matérialité du projet s'intègre ;

CONSIDÉRANT que le parti architectural, incluant l'articulation du projet en deux volumes, est justifiable selon les choix du concepteur ;

CONSIDÉRANT que les impacts sur l'ensoleillement affectent peu les voisins sur Querbes ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Avec la suggestion suivante :

- Porter une attention particulière à la qualité des matériaux et de l'exécution des garde-corps compte tenu la variété de modèles envisagé.

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 6, avenue McCulloch , voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que le remplacement des fenêtres respecte le modèle original, excepté pour la couleur et la perte du carrelage ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment n'est pas classé au répertoire Bisson ;

CONSIDÉRANT que l'option de la couleur grise pour les cadres de fenêtres et la corniche crée un contraste intéressant avec les détails noirs existants;

CONSIDÉRANT que le bâtiment comportait à l'époque une véranda semblable à une verrière ;

CONSIDÉRANT que l'effet lanterne qui pourrait être créé par le nouveau solarium est atténué par l'ajout de stores intégrés ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Avec la précision suivante :

- Opter pour la version avec les détails de couleur grise.
La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le requérant s'oppose à la réserve du CCU concernant la couleur des fenêtres, souhaitant plutôt utiliser la couleur noire.

Relativement à l'immeuble situé au 625, avenue Wiseman , voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que la localisation du solarium rencontre les préoccupations du CCU lors des présentations antérieures ;

CONSIDÉRANT que le requérant a renoncé aux interventions sur le mur latéral et que la partie actuellement démolie sera reconstruite de façon similaire à l'origine ;

CONSIDÉRANT l'ajout de stores intégrés et de murs latéraux au solarium, qui permettent de réduire la pollution lumineuse ;

CONSIDÉRANT les modifications positives à l'égard du projet, notamment le retrait de l'adex et de la Juliette ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 156, avenue Bloomfield, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que les nouvelles fenêtres reprennent les subdivisions existantes et réintègrent les vitraux ;

CONSIDÉRANT que l'utilisation du bois confère une intégration supérieure aux nouvelles fenêtres ;

CONSIDÉRANT que la couleur noire ne respecte pas le concept d'origine mais que le bâtiment n'est pas classé Bisson et que la couleur s'intègre dans l'environnement ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CCU spécial du 7 avril 2020 :

Relativement à l'immeuble situé au 1475, avenue Lajoie, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que le projet s'intègre adéquatement à l'environnement ;

CONDIDÉRANT que les nouvelles portes ressemblent aux portes existantes, bien qu'elles ne reprennent pas composante d'origine ;

CONSIDÉRANT que les proportions des nouvelles portes sont acceptables ;

Il est proposé DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Avec le réserve suivante :

- Le requérant devra démontrer que la porte fait parti d'un issue exigé par le Code National du Bâtiment. Si la porte n'est pas une issue exigé, la réserve formulé par le comité lors de la séance du 4 mars 2020 s'applique encore:

La porte principale devrait reprendre la même forme que l'existant, c'est-à-dire à battants double de la pleine hauteur de l'ouverture.

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le requérant a démontré par un plan que la porte constitue une issue

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées:

- Les dossiers ont fait l'objet de la séance spéciale du CCU du 18 mars 2020, de la séance régulière du 1er avril 2020 et de la séance spéciale du 7 avril 2020..

Étapes à réaliser:

- Les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 4 mai 2020.
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les demandes de PIIA déposées sont recevables selon les dispositions du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

René GIRARD
Chef de division urbanisme

Le : 2020-04-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa